

Communiqué du Conseil Municipal

1^{er} avril 2011

Conseil réuni avec deux absents excusés.

Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 25 février 2011.

FINANCES

Vote des 3 taxes Le conseil municipal décide de maintenir le taux d'imposition comme en 2010 : Taxe d'habitation à 6.54 %, taxe foncière propriétés bâties à 12.99 % et la taxe foncière des propriétés non bâties à 54.79 %, soit un produit attendu de 226 866 €

Budget primitif 2011 Le Conseil Municipal ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2011 arrêté comme suit :

Fonctionnement	Recettes	1 188 000 €	Dépenses	1 188 000 €
Investissement	Recettes	951 500 €	Dépenses	951 500 €
De même, Conseil Municipal ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2011 du CCAS:				
Fonctionnement	Recettes	13 000 €	Dépenses	13 000 €.

Exonération de pénalités Une demande d'exonération de pénalités pour retard de paiement d'une taxe d'urbanisme a été adressée à M. le Trésorier qui a émis un avis favorable compte tenu des explications fournies. Après examen des raisons évoquées, le Conseil municipal entérine cette exonération.

ENVIRONNEMENT

Natura 2000 En réponse au courrier du préfet de l'Isère, le Conseil municipal accepte la candidature de la CCIC pour porter le projet du site Natura 2000 jusqu'en 2014.

Démoustication Le Conseil municipal renouvelle son adhésion à l'Entente Interdépartementale de démoustication dont le coût s'élèvera cette année à 3 617 €.

TRAVAUX

Scierie M. le Maire annonce qu'une réunion avec les responsables de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) a eu lieu en mairie. L'ASN prépare un « porté à connaissance » qui stipulera que tout établissement recevant du public ne pourra être construit dans le périmètre des 2 Km autour d'une centrale nucléaire. La densité d'une résidence pavillonnaire future sera moins forte dans cette zone.

Le Conseil municipal renonce dans ces conditions à lancer une étude de diagnostic du bâtiment, dans le but de retravailler ce dossier.

RD 65 – Abri bus Le Conseil Général 38 impose des abris bus spécifiques le long des routes départementales. Le Conseil décide d'attendre que le marché soit passé (finalisé en juin) compte tenu du coût estimé à 6 700 € environ. Des travaux supplémentaires ont été réalisés pour pose de prises d'illuminations sur 3 candélabres (1 040.52€) et le remplacement d'un tampon de chambre de connexion de France Télécom (1 016.60€).

Mur de Marignieu Aucune suite ne sera donnée à la demande de prise en charge des travaux de réparation du mur de soutènement d'un chemin de desserte agricole. D'après les textes son entretien revient à la charge des riverains.

Panneaux d'affichage le Conseil municipal accepte le devis de l'entreprise TECHNI CONTACT pour achat de 3 panneaux d'affichage en bois, pour un coût de 1 290€ HT.

QUESTIONS DIVERSES

Stagiaire : le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec le pôle emploi pour présence d'une stagiaire durant une semaine à la Maison du patrimoine (recette pour la collectivité de 70 €).

Célébration de mariage : Afin que le maire puisse célébrer le mariage d'une personne handicapée, et après avis favorable du procureur de la République, le Conseil municipal accepte de transférer le lieu de célébration dans la salle polyvalente du groupe scolaire.